



**Le CE du 17 novembre 2005** s'est tenu de 11h à 19h il avait à son ordre du jour, une information-consultation sur la mise en place du Service de Santé au Travail, une info sur la protection sociale des salariés sous CDI à temps partiel, la déclinaison locale ERC pour le Centre Client Orange avec rencontre d'élus du CE et DP et l'organigramme de l'AT Home, une demande d'avis du CE sur le plan de formation 2006, le suivi des travaux des commissions, un point sur la restauration à St Brieuc, une information sur la certification de service.

**Reclassement des salariés de FTC :** 2 phases :- la DR a intégré 6 salariés avant le 30 juin au titre de la mobilité interne au Groupe – plan de reclassement (PSE) depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2005 sous la responsabilité de Numéricable : une première vague a concerné 6 postes périmètre Bretagne FT ( 4 salariés ont répondu, 2 à l'AEOA et 2 à l'UICB), deuxième vague pour les 10 salariés restants chacun va recevoir 2 offres valable d'emploi (FT, Filiales, Transpac, Pages jaunes. Ces mouvements sont en cours



**Protection des CDI TP :** les CDI à temps partiel (1/3 ou 1/4 temps ) n'atteignant pas les 200H/Trimestre, la Sécu ne les prend pas en charge pour les indemnités journalières. FT propose donc de se substituer à la sécu y compris avec les 3 jours de *carence* !!

CGT : voilà où conduit la précarité, nous demandons la création de véritables emplois dans les boutiques, sur les plateaux téléphoniques et à la production/maintenance



## Information sur la création d'un Service de Santé au Travail (SST)

décret du 22 nov 2004 DR Bretagne plus de 2200 salariés = obligation d'un SST d'entreprise. Demande d'agrément à déposer auprès Direction Régionale du Travail.

### Demande d'avis obligatoire des médecins et du CE.

**Missions du SST :** amélioration conditions de vie et de Travail, adaptation des postes et rythmes de travail à la physiologie humaine, protection des salariés contre l'ensemble des nuisances, hygiène générale de l'Etablissement et des services de restauration en liaison avec les services vétérinaires, prévention et éducation sanitaire.

Médecine avant tout préventive par le suivi médical individuel mais également par des actions sur le milieu du travail avec les CHSCT et différents intervenants extérieurs CRAM, ARACT etc.. Surveillance médicale simple visite tous les 2 ans. Surveillance Médicale renforcée visite une fois par an minimum.

La responsabilité de la détermination des salariés en SMR revient à l'employeur après avis du médecin du travail. A FT les centres d'appel et les travaux en hauteur bénéficient de la SMR (accord de branche) soit 2351 sur 4305 salariés. Les salariés peuvent demander à tout moment de rencontrer le médecin du travail.

La CGT est intervenue pour souligner que les CHSCT suite à une évaluation des risques peuvent proposer une extension de la SMR pour une catégorie de personnel.

Rappel de l'obligation d'un examen médical à l'embauche, lors de la reprise du travail après 21 jours en Arrêt Maladie et 8 jours en Accident de Travail, retour Congé maternité, absences répétées, changement de poste de travail...

Embauche d'infirmiers 1 pour 500 à 1000 salariés puis 1 par tranche de 1000 salariés.

La CGT souhaite que soit appliqué les critères d'une entreprise industrielle 1 pour 200 à 800 puis 1 par tranche de 600, ainsi que l'embauche d'un assistant médical auprès de chaque médecin pour les activités administratives.

Le médecin devra consacrer 1/3 de son temps soit 150 demi-journées de travail pour un temps plein.

La CGT notamment par l'intermédiaire des CHSCT veillera à ce que FT permette et facilite au maximum ces actions de prévention sur les lieux de travail.

Le CE a mis en place une commission pour préparer un avis qui sera remis lors du CE du 13 décembre.

**SUR LA PREVENTION ET L'ACTION DANS LES SERVICES POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL AVEC LES CHSCT LA CGT DIT : CHICHE !! LE CE fera un bilan en fin d'année.**

Pour lire Trait d'Union en Ligne et l'intégralité des PV du CE , Consulter le site des élus CGT au CE Bretagne :

<http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>  
ou sur AGORA : <http://www.agora.intranoo.net/>